



L'Institut médico-éducatif (IME)



L'IME, C'EST QUOI ?

L'IME est un **établissement médico-éducatif** qui accueille les enfants et adolescents en situation de handicap mental.



L'IME, POUR QUI ?

Pour tout enfant ou adolescent en situation de handicap mental à partir de 5 ans qui n'a pas ou plus la capacité d'être scolarisé en milieu ordinaire à temps plein.

Le **temps d'accueil** est déterminé pour chaque jeune **en fonction de ses besoins et capacités**, cela peut être :

- ▶ En accueil de jour,
- ▶ En internat,
- ▶ En accueil séquentiel



À L'IME, QU'EST-CE-QU'ON FAIT ?

Au sein de l'IME, une équipe pluridisciplinaire accompagne les jeunes dans leurs apprentissages, en respectant leur rythme et leurs besoins. Son rôle est multiple :

- ▶ **Éducatif et pédagogique** : dans le cadre de conventions passées avec l'Éducation Nationale, l'IME dispose **d'unités d'enseignement**.
- ▶ **Activités de groupes** autour de l'éveil des sens, le développement moteur et verbal, ou encore un travail sur l'identité et l'autonomie.
- ▶ **Thérapeutique et rééducatif** : des interventions médicales et paramédicales sont proposées au quotidien : kinésithérapie, psychomotricité, orthophonie, soutien psychologique...

▶ **Professionnalisant** : L'IMPro prépare les jeunes dès 14 ans à l'insertion dans la vie active, que ce soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire :

- Espaces verts
- Métiers de bouche
- Sous-traitance industrielle...



LES OBJECTIFS DE L'IME

- ▶ **Développer l'autonomie et les apprentissages** de l'enfant ou de l'adolescent.
- ▶ Encourager la **sociabilisation** et la **communication** des jeunes accompagnés.
- ▶ Permettre **l'insertion professionnelle** des jeunes.



ENTRER EN IME

La demande doit être adressée à la MDPH¹. En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, la famille prépare un **plan de compensation** qui comprend le **projet de vie et le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** de l'enfant. C'est ensuite la CDAPH² qui prendra la décision d'orienter l'enfant vers un IME.

Formulaires : Cerfa n° 15692*01 + Cerfa n° 15695*01 + GEVA-sco.

1- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
2- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées



QUAND ?

Les IME s'adressent aux enfants âgés de 5 à 20 ans.



L'IME Les Sapins à Oyonnax

OUVERTURE : octobre 1972

JEUNES ACCUEILLIS : 90

PROFESSIONNELS ENCADRANTS : 59

PARTICULARITÉ : Installé dans la même rue, l'IME Les Muscaris fait partie de l'IME Les Sapins. Cet institut accueille une quinzaine d'enfants en situation de polyhandicap qui demandent un accompagnement dédié.

INITIATIVES EN COURS : Afin de démarrer le plus tôt possible l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, un groupe de transition pour les adolescents de plus de 13 ans a été créé. Les jeunes sont en lien avec les groupes de l'IMPro et peuvent effectuer des périodes d'immersion.

PROJETS POUR LA SUITE : De nouveaux partenariats verront le jour, notamment avec le planning familial pour accompagner les jeunes dans leur vie intime et affective. Un travail avec l'Éducation Nationale est en cours sur le respect du droit à la scolarisation.

LE MOT DE LA DIRECTRICE

L'IME Les Sapins fêtera ses 50 ans en octobre 2022 ! Cet anniversaire sera l'occasion de revenir sur l'histoire de cet institut qui a su évoluer au fil des années pour s'adapter aux besoins des jeunes.

Sabine Joly